

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil Communautaire du 13 février 2025

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



- Le budget primitif 2025 d'Annonay Rhône Agglo sera soumis au vote du Conseil Communautaire en avril 2025. Conformément à l'article 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire a lieu en Conseil dans les dix semaines qui précèdent la séance lors de laquelle se tiendra le vote du budget.
- La loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé le contenu du document support des débats. Le présent rapport d'orientation budgétaire transmis aux conseillers municipaux s'articule ainsi autour de quatre points :
 - Des éléments d'actualité sur le contexte macro-économique et des indications sur la situation financière des collectivités locales.
 - Des éléments d'information sur la loi de finances 2025.
 - Une présentation de la situation budgétaire d'Annonay Rhône Agglo (les chiffres clef des budgets principal et déchets)
 - Les éléments de prospective et de stratégie financières guidant l'élaboration du budget 2025.
 - Des éléments concernant les budgets annexes ainsi que le CIAS
- A noter cette année, l'absence de vote du PLF2025 à la date de rédaction de ce document et le vote d'une loi spéciale promulguée le 20 décembre 2024.

PARTIE 1

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Sources principales :

Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2024 numéro 2, N° 116 éditions OCDE

Banque de France- projections macroéconomiques –décembre 2024

DOB 2025 – Caisse d'Épargne

DOB 2025 – La Banque Postale

L'économie mondiale et européenne

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique l'arrivée de Donald Trump au pouvoir fait peser un risque sur la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

En Europe, plusieurs pays (France et Allemagne notamment) connaissent une gouvernance a priori plus instable, ce qui laisse planer des doutes sur la capacité à réformer et assurer la définition d'un cap européen partagé en matière économique.

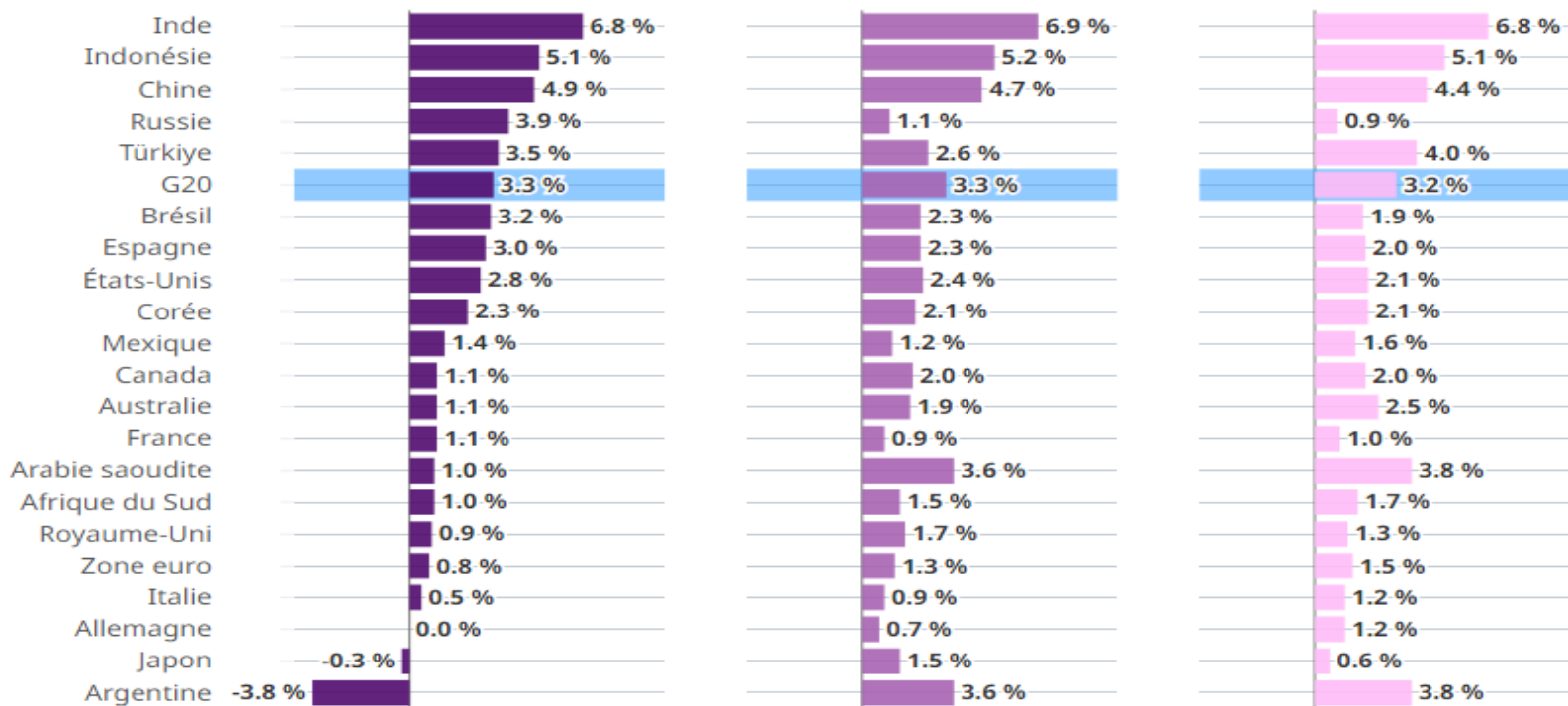
La croissance mondiale est donc attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025 avec un niveau attendu autour de 3%, avec des dynamiques régionales très différentes: Etats-Unis 3%, Europe: inférieur à 1%, Chine autour de 5%.

L'économie mondiale et européenne

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %

Économies du G20 Pays de l'OCDE

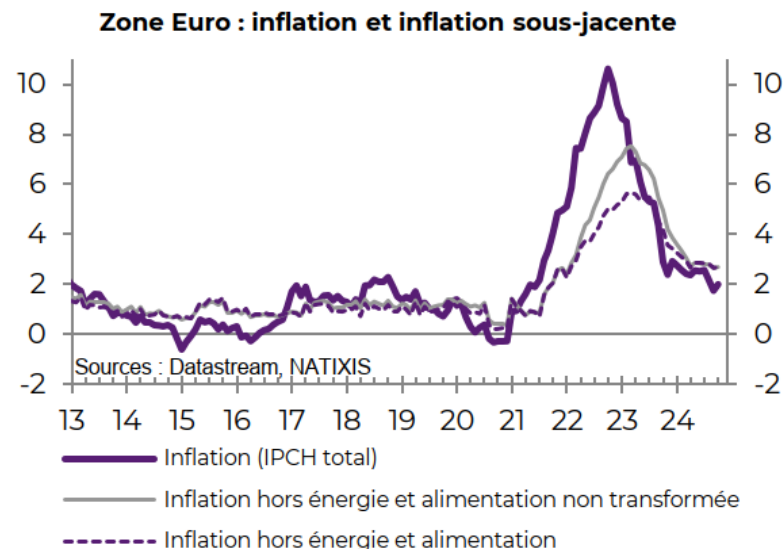
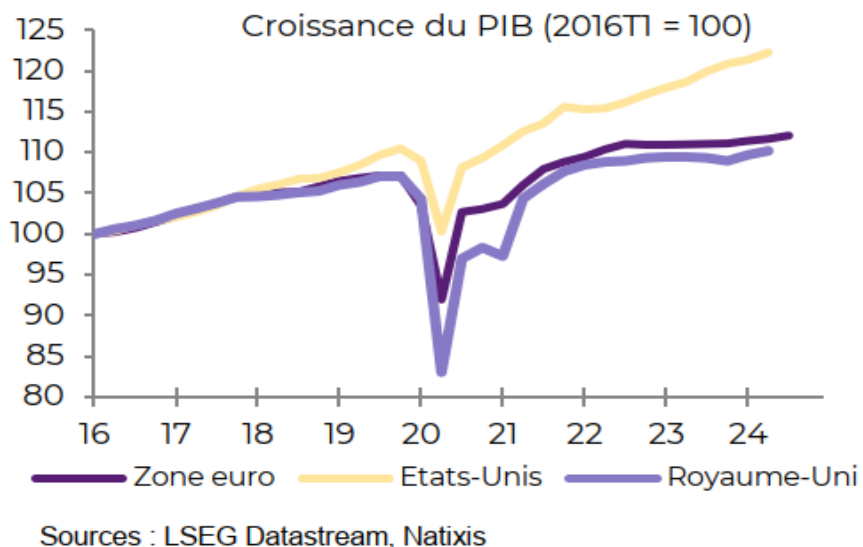


Source: [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.](#)

L'économie mondiale et européenne

Dans la zone Euro la croissance devrait s'établir à 1,3% avec des dynamiques très hétérogènes selon les pays.

L'inflation a rebondi en octobre 2024 dans la zone euro passant de 1,7% en septembre à 2%. Elle devrait s'établir à 1,8% en 2025. L'élection de Donald Trump fait toutefois peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes.



L'économie mondiale et européenne

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



L'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2024. L'inflation a continué de converger vers les objectifs des banques centrales, tandis que la croissance est restée stable.

Les tensions géopolitiques constituent une source de risques à court terme, les ratios d'endettement publics sont élevés, et les perspectives de croissance à moyen terme sont faibles.

Les pouvoirs publics doivent préserver la stabilité macroéconomique, en procédant à un assouplissement de la politique monétaire soigneusement calibré pour garantir que les tensions inflationnistes soient durablement jugulées, et en mettant en œuvre une politique budgétaire qui permette de reconstituer les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour financer les dépenses futures.

Le contexte national

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

En France, la croissance du PIB progresserait à hauteur de 1,1% en 2024, tirée par le commerce extérieur. Elle resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu. Elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027, sous l'effet d'une moindre inflation et du desserrement réalisé de la politique monétaire.

L'inflation a reculé sensiblement et devrait s'inscrire durablement en dessous des 2%:

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – décembre 2024

Le contexte national

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

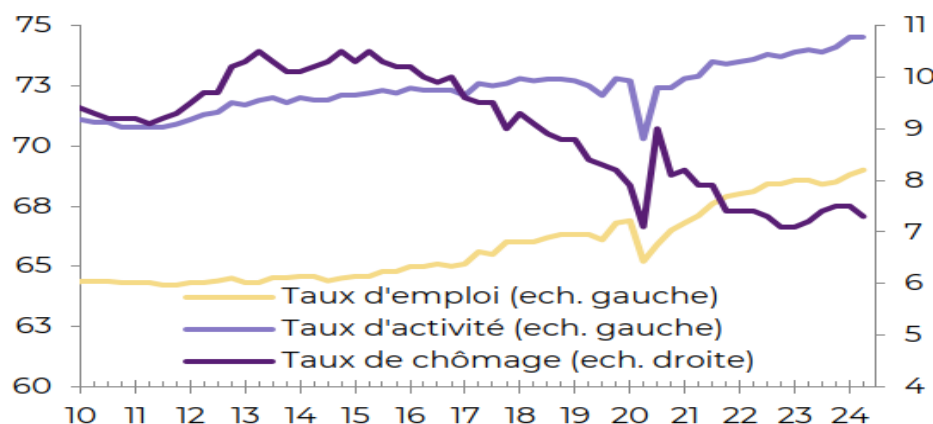
Publié le

S²LO

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au deuxième trimestre de 2024 pour s'établir à 7,3%, mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6%).

Evolution du marché du travail



Source : Insee, Natixis

Le taux d'activité est resté stable à 74,5%, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

Le contexte national

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1% (contre 4,4% annoncé dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de Stabilité).

La dette publique devrait quant à elle atteindre 3 303 milliards d'euros, soit 113,7 % du PIB.

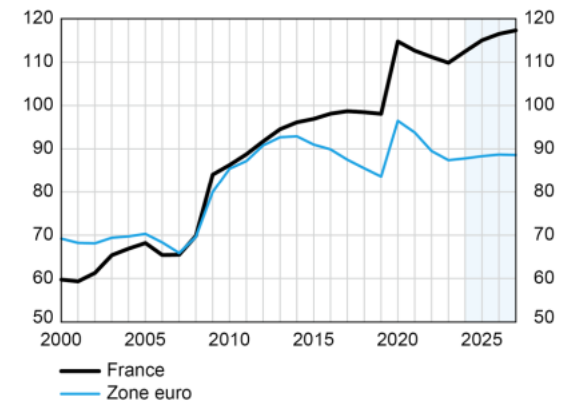
Quelles sont les perspectives pour 2025 :

Prévisions de la dette : 115,2 % du PIB.

Le redressement budgétaire est nécessaire pour maîtriser la dette publique.

Graphique 11 : Dette publique en France et en zone euro

(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2023, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleuté.

Le contexte politique national et donc budgétaire est très incertain. Le PLF 2025 est toujours en discussion et la France ne dispose pas de budget.

PARTIE 2

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES

Sources principales :

*Ministère de l'intérieur – DGCL – Les finances des collectivités locales en 2023 –
Bulletin d'information statistique n°185 – août 2024*

Rapport OFGL – les finances des collectivités locales Edition 2024

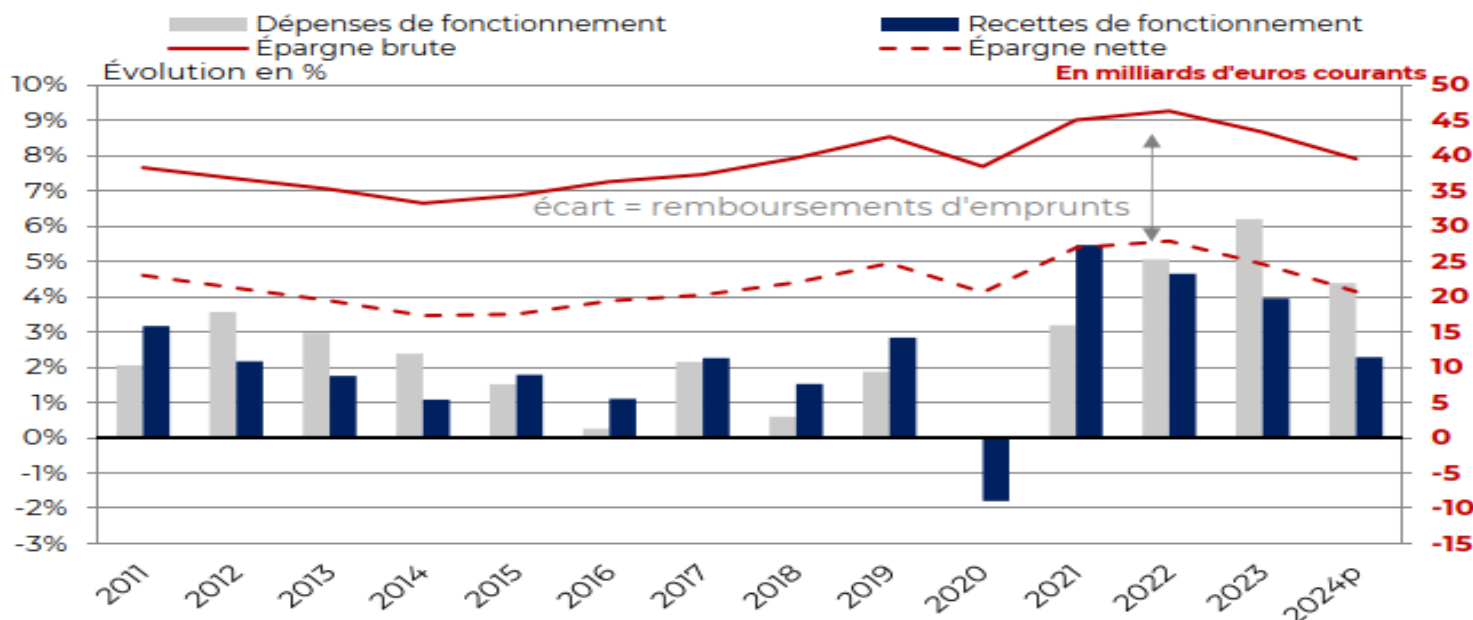
Note de conjoncture septembre 2024 – la Banque Postale

DOB en instantané 2025 – La Banque Postale

Les finances locales

Selon la dernière étude de la Banque Postale publiée en septembre 2024, l'année 2024 ressemblera beaucoup à 2023 avec un autofinancement en baisse (-8,7%) pour tous les niveaux de collectivités. La dynamique des dépenses demeure forte tant en fonctionnement qu'en investissement, tandis que les recettes marqueraient une décélération.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

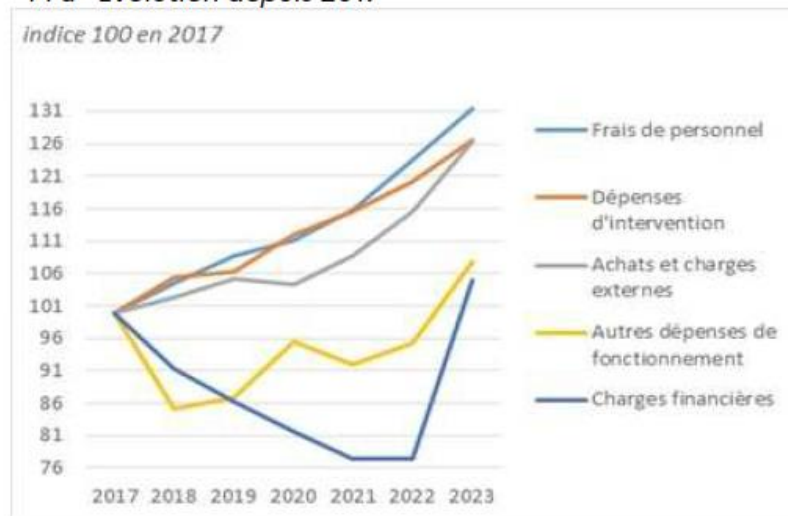


©La Banque Postale, prévisions publiées le 25 septembre 2024

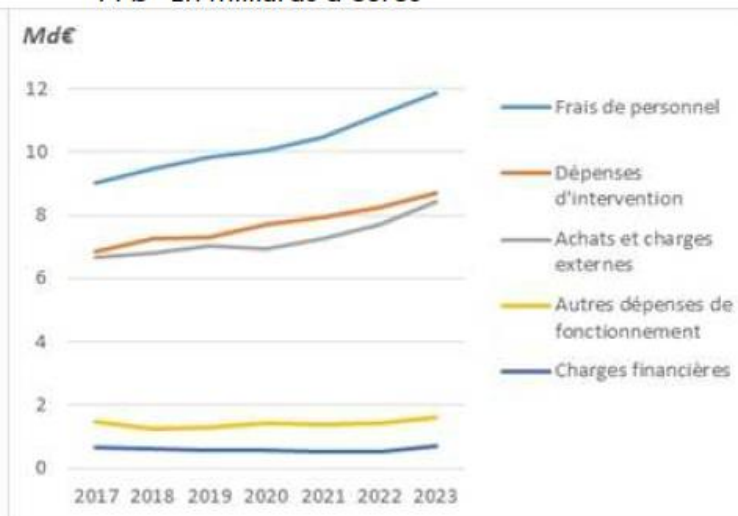
Les dépenses de fonctionnement évoluent moins fortement pour les GFP de 50 000 à 100 000 habitants (+4,8%) que pour les autres strates. Elles sont tirées vers le haut par les achats et charges externes(+9,4%), les charges financières (+35,6%), les dépenses d'intervention (+5,2%) ainsi que les dépenses d'intervention (+5,2%).

GRAPHIQUE 14 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

14 a - Évolution depuis 2017



14 b - En milliards d'euros



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

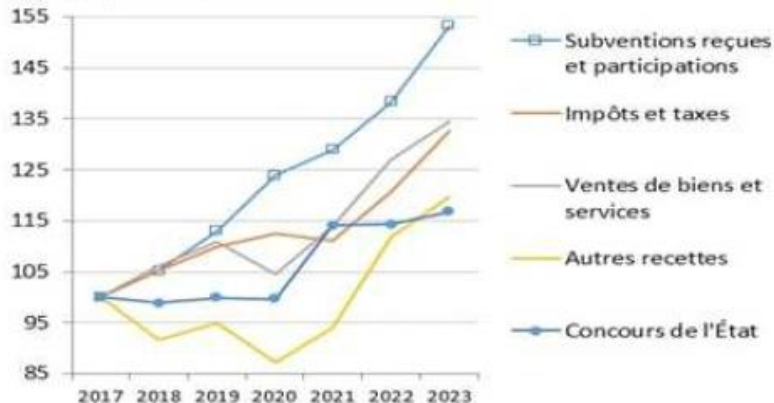
Les finances locales

Les **recettes de fonctionnement** des groupements à fiscalité propre augmentent de 7,3% en 2023, et parmi elles les impôts et taxes de 9,7%. Au sein des impôts et taxes, les impôts indirects (fractions de TVA) représente pour les GFP un tiers des recettes de fonctionnement, et augmentent sensiblement en 2023, de 39,8%.

GRAPHIQUE 16 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

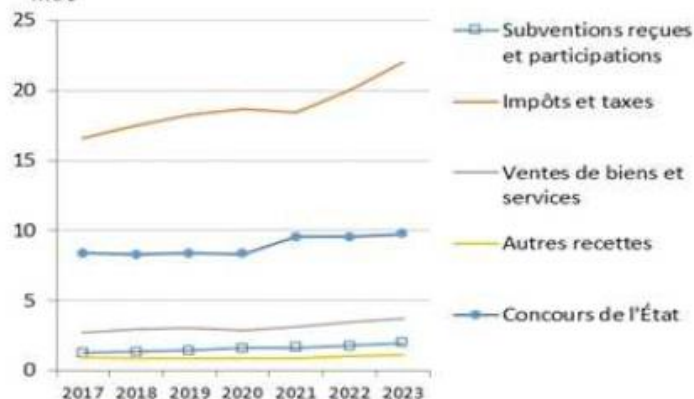
16 a - Évolution depuis 2017

indice 100 en 2017



16 b - En milliards d'euros

Md€

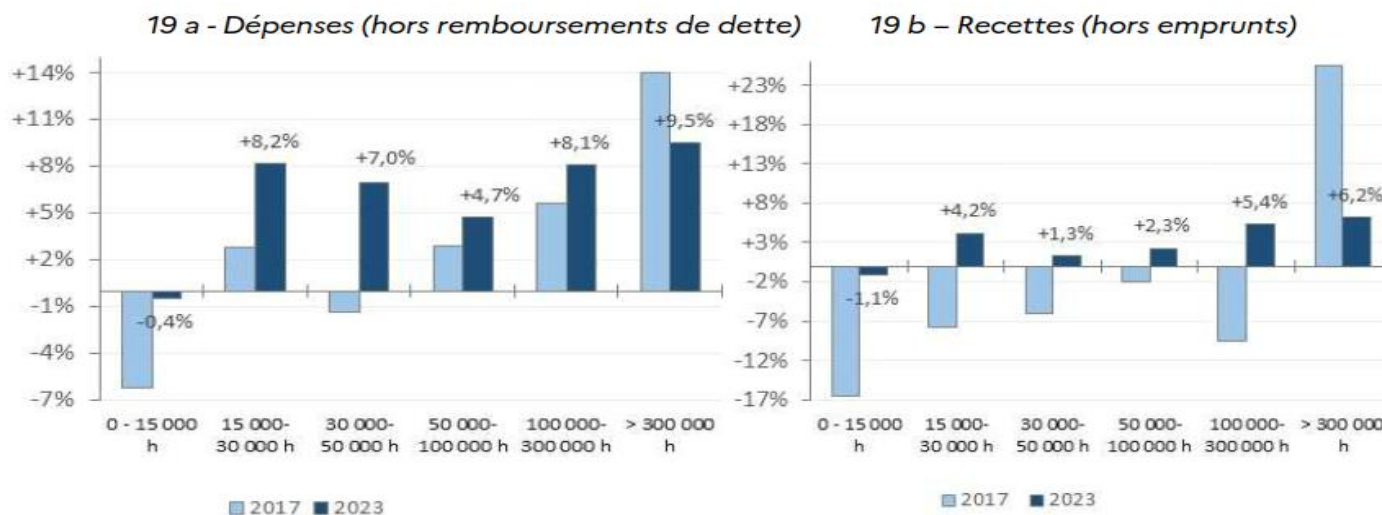


Les finances locales

L'épargne brute des GFP augmente de +5,8 % en 2023 et l'épargne nette de + 9,5%.

Les **dépenses d'investissement** des GFP progressent de 7,9% en 2023. Les recettes d'investissement hors emprunts augmentent plus faiblement de +4,6%. En parallèle, l'encours de la dette augmente de 2,4% en 2023 tous GFP confondus. Il baisse pour les GFP inférieurs à 50 000 habitants.

GRAPHIQUE 19 – TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



Lecture : En 2023, les dépenses d'investissement des GFP de plus de 300 000 habitants ont augmenté de + 9,5 %. En 2017 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient augmenté de + 14 %.

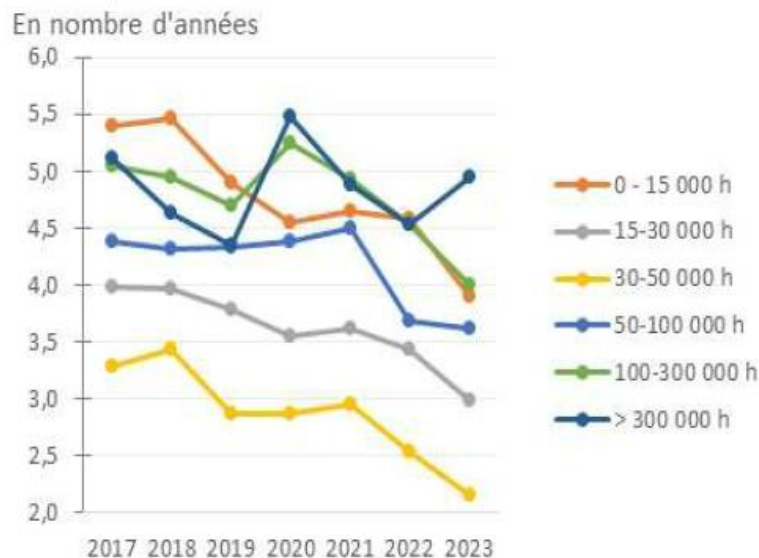
Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les finances locales

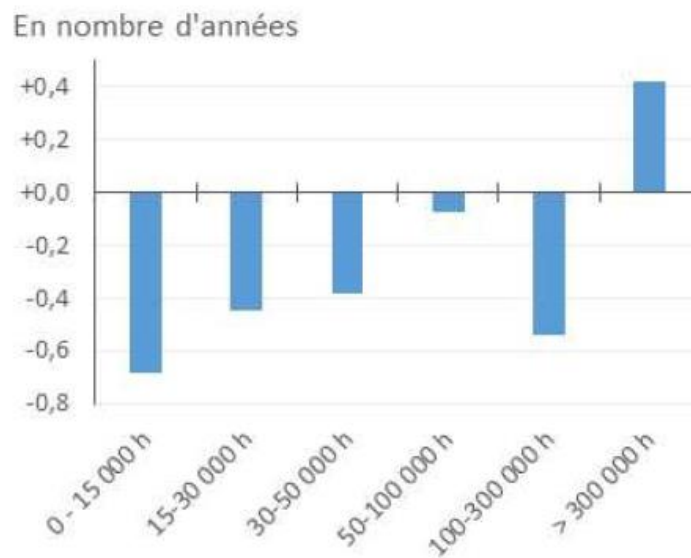
Enfin, le délai de désendettement des GFP est de 4 ans en 2023. Il baisse de 0,1 an en 2023 en lien avec la hausse de l'épargne brute et une moindre augmentation de la dette.

GRAPHIQUE 22 – DELAI DE DESENDETTEMENT DES GFP

22 a - Depuis 2017



22 b – Évolution en 2023 selon la taille des GFP



Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les finances locales

En 2024, les dépenses de fonctionnement ralentiraient mais moins vite que les recettes. Ces dernières absorberaient une revalorisation des bases plus faible et une croissance limitée du produit de TVA. L'épargne brute des GFP serait alors en repli (-3,5%) pour la première fois depuis 2016.

Les investissements en revanche poursuivraient leur hausse avec une évolution de +9,3%. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de dette serait nécessaire à hauteur de 0,9 milliard d'euros ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0,5 milliard d'euros.

On note également une nette évolution des dépenses d'investissement des collectivités en faveur du climat sur les dernières années, tendance qui devrait s'accroître encore en 2024.

Les finances locales

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



- ▶ L'article 191 de la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants doit comporter un état annexé intitulé « impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe évalue l'impact des dépenses sur différents axes environnementaux, comme l'atténuation du changement climatique, la gestion des ressources en eau, ou encore la préservation de la biodiversité.
- ▶ La mise en place du « budget vert » vise à intégrer les considérations environnementales dans les décisions financières locales. En identifiant les dépenses favorables et défavorables à l'environnement, les collectivités peuvent prioriser les projets qui contribuent positivement à la transition écologique. Cela peut inclure des investissements dans les énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments publics, ou encore le développement des transports en commun.
- ▶ De nombreux financements de partenaires (banques, subvention de l'Etat ou d'autres collectivités) sont par ailleurs dorénavant préfléchés sur ce type d'investissements.

Les finances locales – la Cour des Comptes

Dans son rapport sur les perspectives financières des collectivités en 2024, la Cour des comptes évoque les modalités possibles d'une participation des collectivités au redressement des finances publiques, par une possible maîtrise accrue des dépenses. Elle avance ainsi plusieurs préconisations :

- ▶ Une maîtrise de l'évolution des effectifs, une plus large application de la durée légale du travail, une hausse non compensée des taux de cotisation sociale à la charge des employeurs territoriaux,
- ▶ La mutualisation pourrait s'accroître dans les services et les équipements des collectivités,
- ▶ Concernant les achats et charges externes, massifier les achats et mutualiser les circuits d'achats entre collectivités,
- ▶ Concernant les dépenses d'investissement, la Cour préconise de maintenir l'enveloppe financière constante des concours de l'Etat à l'investissement local, de réduire le FCTVA, et de regrouper les dotations à l'investissement et les orienter prioritairement vers la transition écologique.

Les finances locales – Perspectives

Enfin, plusieurs pistes de réduction des recettes des collectivités locales sont évoquées, comme la fin de l'indexation automatique des valeurs locatives cadastrales des taxes foncières sur l'inflation, ou encore un réexamen de l'affectation aux collectivités de la totalité de la dynamique positive des fractions de TVA.

Par ailleurs, dans ce contexte d'incertitude économique et de recherches de marges de manœuvre, de participation des collectivités au redressement des finances publiques, deux rapports « Ravignon » et « Woerth » ont été commandés début 2024 pour répondre à des préoccupations spécifiques concernant l'organisation territoriale et l'efficacité de l'action publique locale en France. Ils visaient à analyser et proposer des solutions pour améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale.


PARTIE 3

La Loi Spéciale

Le projet de loi de finances initial pour 2025

Les principales mesures intéressant les collectivités locales

La Loi Spéciale

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 
ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

Le projet de loi de finances 2025 s'élabore dans un contexte jamais connu. Après trois mois de débat à l'automne 2024, le gouvernement de Michel Barnier a été censuré. Il a fallu alors adopter en urgence une "loi spéciale" pour assurer la perception de l'impôt et le fonctionnement minimal des services publics. La France doit se doter d'un budget pour 2025. Les débats reprennent donc en début d'année 2025, avec un nouveau gouvernement, emmené par le nouveau Premier ministre François Bayrou, mais l'issue est encore très incertaine.

Rappel de la chronologie des faits :



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la **loi spéciale** (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier



Annonay Rhône
AGGLO

La Loi Spéciale

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



La loi spéciale ne remplace pas le budget mais autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

En attendant le vote de la loi de finances, les collectivités locales percevront donc bien les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur. Est garantie également la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (DGF notamment), au montant maximum de 2024.

Une fois la loi spéciale promulguée, le gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics à compter du 1^{er} janvier 2025 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2025.

Aucune dépense nouvelle ne peut être mise en œuvre. Seuls sont financés les projets d'investissements déjà en cours de réalisation ou ceux relevant d'un besoin urgent. Les mesures de revalorisation salariale sont mises en attente.

Mesures 2025 actées par ailleurs

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

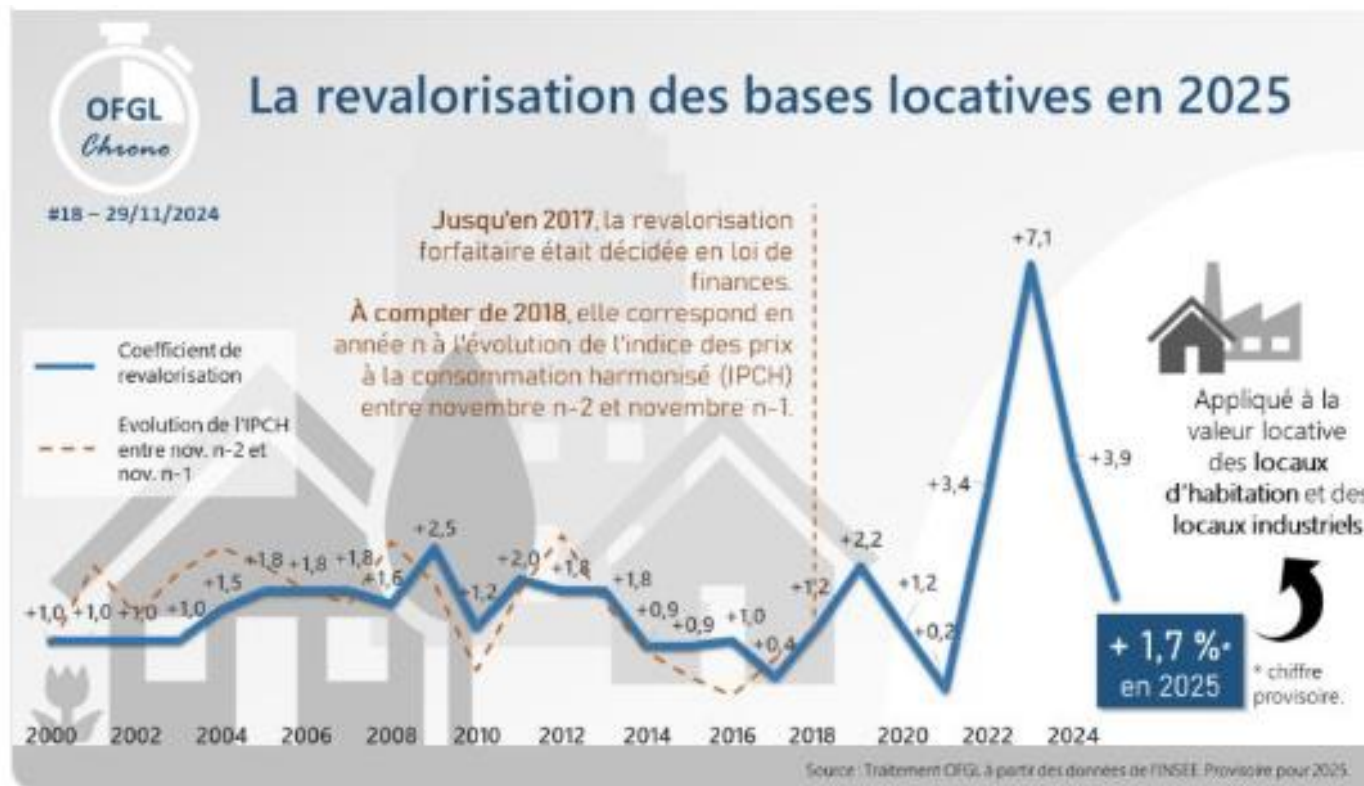
Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

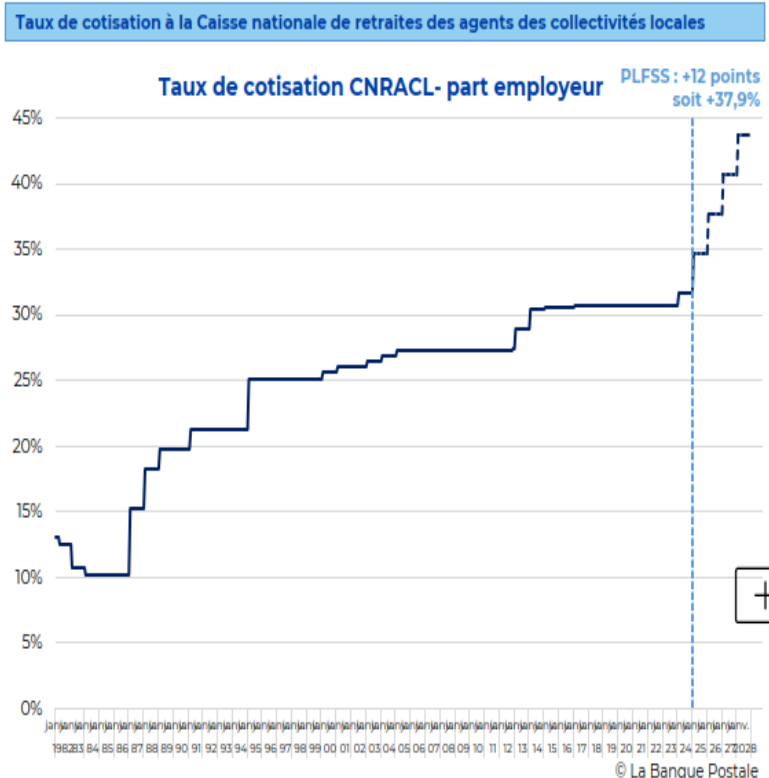
S²LO

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire de valeurs locatives cadastrales (*hors locaux professionnels*)



■ L'augmentation du taux de la CNRACL – Part employeur



Rappel : le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL (cf. graphique à gauche).

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant janvier. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression.

PLF 2025 – point d'étape

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



- Le Sénat a adopté jeudi 23 janvier en première lecture la nouvelle version du PLF2025. Après examen en commission mixte paritaire le 30 janvier 2025, le texte final devra être approuvé par les deux chambres, Assemblée Nationale et Sénat.

Les mesures qui pourraient concerner les collectivités territoriales seraient les suivantes :

- Gel des fractions de TVA : pas de dynamique fiscale pour les collectivités sur la TVA en 2025, puis à compter de 2026 dynamique de l'année précédente
- Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales « DILICO », consistant à prélever 1 Md d'euros sur 2099 collectivités.

PARTIE 4 SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE D'ANNONAY RHONE AGGLO

Les chiffres clef du budget principal

Nota : Données 2024 provisoires - sous réserve de la validation définitive du CFU 2024

Situation financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Pour mémoire, un budget annexe déchets a été créé au 1^{er} janvier 2024. Conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, l'appréciation de l'évolution de la situation financière de la collectivité implique le retraitement des données antérieures à 2024 afin d'isoler les écritures relatives à l'exercice de la compétence déchets.

■ Evolution du taux d'épargne brute :

Le taux d'épargne brute a connu une légère augmentation en 2023 et s'établit à 6,53 %. Une légère dégradation devrait s'annoncer en 2024 en lien avec la baisse de l'inflation qui induit une baisse conséquente des recettes de fractions de TVA.

■ Evolution des dépenses d'équipement :

Entre 2021 et 2023, les dépenses d'équipement représentent 5,5 M € en moyenne annuelle.

■ Evolution de l'encours de dette :

En lien avec le niveau des dépenses d'équipement, l'encours de dette évolue et se situe fin 2024 à 20,1 M €.

■ Evolution de la capacité de désendettement:

La capacité de désendettement (indicateur de solvabilité) reste bien en deçà de la zone de danger.

L'épargne brute

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



EPARGNE BRUTE - Budget principal	CA2021*	CFU2022 *	CFU2023*	CFU2024 prov
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	23 226 558,23 €	24 043 255,79 €	25 184 820,84 €	27 325 140,60 €
Recettes réelles de fonctionnement (2)	25 212 569,75 €	26 039 033,28 €	27 321 588,53 €	29 395 964,47 €
Epargne brute (3)	1 986 011,52 €	1 995 777,49 €	2 136 767,69 €	2 070 823,87 €
<i>* donnée retraitées en retirant les crédits possiblement identifiés et liés à la compétence déchets</i>				
(1) yc C/68				
(2) hors C/775 et yc C/78				
(3) RRF - DRF				
(4) rapport Epargne brute / RRF				

Nota : données 2024 provisoires - sous réserve de validation définitive du CFU 2024

La capacité de désendettement

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

CAPACITE DE DESENETTEMENT	CA2021*	CFU2022 *	CFU2023*	CFU2024 prov
Budget principal				
Encours de la dette au 31/12	13 916 058,66 €	16 799 203,61 €	17 516 043,62 €	20 104 046,49 €
Epargne brute	1 986 011,52 €	1 995 777,49 €	2 136 767,69 €	2 070 823,87 €
Capacité de désendettement (1)	7,0	8,4	8,2	9,7
(1) rapport encours dette / épargne brute				
* donnée retraitées en retirant les crédits possiblement identifiés et liés à la compétence déchets				

Nota : données 2024 provisoires - sous réserve de validation définitive du CFU 2024

La structure de la dette

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

STRUCTURE DE LA DETTE (Budget principal)	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024 prov
Encours taux fixe	11 743 999,20 €	14 668 200,42 €	13 422 861,75 €	16 136 684,08 €
	84 %	87 %	77 %	80 %
Encours taux indexé (2)	2 172 059,46 €	2 131 003,19 €	4 093 181,87 €	3 967 362,41 €
	16 %	13 %	23 %	20 %
Total encours	13 916 058,66 €	16 799 203,61 €	17 516 043,62 €	20 104 046,49 €
(1) CA provisoire				
(2) emprunt indexé sur la variation du livret A				

LA DGF	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024 prov
Dotation de compensation	3 005 633,00 €	2 946 668,00 €	2 882 286,00 €	2 865 620,00 €	2 818 391,00 €
Dotation d'intercommunalité	1 820 473,00 €	1 825 897,00 €	1 833 640,00 €	1 838 172,00 €	1 862 043,00 €
Total DGF	4 826 106,00 €	4 772 565,00 €	4 715 926,00 €	4 703 792,00 €	4 680 434,00 €
<i>Evolution / n-1</i>	<i>-56 473,00 €</i>	<i>-53 541,00 €</i>	<i>-56 639,00 €</i>	<i>-12 134,00 €</i>	<i>-23 358,00 €</i>

Depuis 2018, la structure mutualisée s'est engagée dans une refonte de sa politique de ressources humaines qui a permis d'améliorer le suivi de la masse salariale des effectifs. Cinq outils ou dispositifs RH illustrent particulièrement cette volonté

1. La réforme du règlement du temps de travail

- Ce premier chantier RH, mené tout au long de l'année 2018, a permis d'aligner le temps de travail sur l'obligation légale (1607h annuelles pour un agent à temps complet, avec la possibilité de jours de sujétions).
- En parallèle, des règlements de services ont été mis en place pour cadrer les fonctionnements horaires, et donc in fine, les effectifs nécessaires pour le bon fonctionnement des services.
- Par ailleurs, ce chantier a permis de clarifier les situations dans lesquelles les heures supplémentaires donnaient lieu à récupération et celles dans lesquelles elles donnaient lieu à paiement.

2. Le RIFSEEP

- Il s'agit d'un second chantier RH, qui a été mené courant 2019. Il a permis d'harmoniser les régimes indemnitaires différents entre les quatre entités de la structure mutualisée.
- En parallèle, un travail a été mené pour harmoniser le versement des NBI.
- Le RIFSEEP est basé sur une logique d'emploi et non de grade. Ainsi, contrairement à l'ancien régime indemnitaire, les évolutions indemnitaires se font en fonction de l'évolution sur les métiers et non plus suite à des avancements de grades ou des promotions internes, ce qui entraînait un double gain pour les agents.
- La révision effectuée en 2022 a eu pour objectif d'augmenter la part annuelle de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour l'ensemble des agents et de revaloriser la part mensuelle d'IFSE pour les catégories sujettes aux régimes indemnitaires les moins élevés

3. Les lignes directrices de gestion

- Celles-ci ont pour vocation de clarifier les orientations stratégiques en matière de ressources humaines. Durant l'année 2021, un travail de fond a été mené pour définir les critères d'avancement de grade, et, toujours dans la logique d'emploi impulsé par le RIFSEEP, les grades minimum et maximum de chaque emploi de structure mutualisée.

- Le tableau « entrée et sortie de grade » permet de clarifier les possibilités de carrière au sein de la structure mutualisée et d'éviter les logiques inflationnistes d'avancement sans mobilité interne sur des postes ayant un plus haut niveau de technicité ou des responsabilités supplémentaires.

4. Les arbitrages de postes

- Depuis début 2021, le suivi de la masse salariale fait l'objet d'un suivi renforcé par la DRH. Ainsi, sous la supervision du Président et du comité de direction, les renouvellements d'emplois permanents (mutation, retraite, fin de contrat sur emploi permanent...) font l'objet d'un examen pour vérifier le besoin et analyser si une évolution des postes est nécessaire. Lors de ces arbitrages (un tous les deux mois environ), sont également étudiés les demandes de créations de postes et d'accroissement temporaire d'activité.
- En parallèle de ces arbitrages, un suivi mensuel de la masse salariale a été mis en place pour déterminer les marges de manœuvre et s'assurer que les renouvellements et les demandes supplémentaires de moyens humains se font dans le respect de la trajectoire financière prévue en matière de dépenses de personnel.

Les outils de gestion de la masse salariale

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

- Une projection au 31 décembre est ainsi actualisée chaque mois en fonction des évènements RH « locaux » (impact financier des entrées et sorties de personnel par exemple) ou nationaux (dégel du point d'indice par exemple).
- Des études précises sur les effectifs sont effectuées régulièrement. Il s'agit de déterminer le niveau d'effectif pertinent au regard du niveau de service attendu. Des pistes sont étudiées en parallèle pour vérifier si des mouvements internes sont possibles sur certains créneaux, pour limiter le recours au personnel extérieur en cas de besoin de remplacement. A noter que cette étude s'accompagne d'un travail de déprécarisation des emplois, puisque la Mairie ne recourt désormais plus aux contrats horaires et travaille plutôt sur une logique d'équipe de remplacement avec des contrats au moins égaux au mi-temps.

La gestion des ressources humaines

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

chapitre 012 charges de personnel	CA2020	CA2021	CA2022	CFU2023
Masse salariale	5 113 309,66 €	5 397 137,42 €	5 928 450,98 €	6 743 566,33 €
convention de mutualisation	1 681 536,97 €	1 683 071,52 €	1 613 394,20 €	1 711 395,68 €
autre pers extérieur (mise à dispo J Beton P TETE/Syndicat Inforoutes)	56 564,93 €	76 701,32 €	102 610,83 €	102 366,50 €
intermittents	5 580,64 €	9 029,07 €	41 395,88 €	24 807,03 €
Assurance personnel	196 034,46 €	208 192,12 €	134 440,25 €	119 327,61 €
Mèdecine travail, pharmacie	15 193,80 €	18 757,06 €	17 888,57 €	16 510,40 €
	7 068 220,46 €	7 392 888,51 €	7 838 180,71 €	8 717 973,55 €

GESTION DE LA MASSE SALARIALE	CA2020	CA2021	CA2022	CFU2023
Charges - Masse salariale (chapitre 012)	7 068 228,07 €	7 392 888,51 €	7 838 180,71 €	8 717 973,55 €
<i>Recettes - Remboursements sur rémunérations (Chap 013) (1)</i>	95 489,13 €	147 397,44 €	54 718,82 €	121 239,09 €
<i>Recettes - convention Mutualisation C/70845 (2)</i>	798 497,35 €	737 278,18 €	809 419,32 €	1 065 772,18 €
<i>Recettes - service commun ADS - C/70845 (2)</i>	170 450,47 €	317 557,44 €	295 655,68 €	340 028,67 €
<i>Recettes - service commun IMS - C/70845 (2)</i>				
<i>Recettes - mise à disposition "autre personnel"</i>				
<i>Recettes - Refacturation budget annexe Transport - C/70841</i>	221 163,03 €	209 623,29 €	131 877,54 €	
<i>Recettes - Refacturation budget annexe Régie Transport - C/70841</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 059,05 €
<i>Recettes - Refacturation budget annexe assainissement - C/70841</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<i>Recettes - Refacturation budget annexe eau - C/70841</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<i>Recettes - Refacturation budget annexe déchets - C/708421</i>				
Total recettes	1 285 599,98 €	1 411 856,35 €	1 291 671,36 €	1 687 098,99 €
Solde net	5 782 628,09 €	5 981 032,16 €	6 546 509,35 €	7 030 874,56 €

PARTIE 5

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2025 D'ANNONAY RHONE AGGLO

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- L'élaboration du projet de budget 2025 s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire financière actualisée, qui porte sur la période 2025-2028. Elle prend notamment en compte les impacts financiers liés aux dégâts dus aux inondations du 17 octobre 2024.
- Les perspectives sur les budgets annexes sont listées ci-dessous :

Budget	Impact des inondations du 17 octobre	Modalités d'équilibre budgétaire
Assainissement	Travaux de réparation chiffrés à 3,2 millions d'euros TTC	<ul style="list-style-type: none"> - Attente retour financement DSEC, Agence de l'eau, DETR.DSIL (niveau escompté: 1,5 million d'euros), - Indemnisation assurances (300.000 euros), - Augmentation des redevances (250.000 euros), - Révision de la programmation d'investissement
Eau potable	Travaux de réparation chiffrés à 600.000 euros	<ul style="list-style-type: none"> - Attente retour financement DSEC, Agence de l'eau, DETR.DSIL (niveau escompté: 300.000 euros), - Augmentation des redevances (150.000 euros), - Révision de la programmation d'investissement
Déchets des ménages	Dépenses directes de plus de 200.000 euros en 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien niveau TEOM en 2025, - Ajustement et maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement

- ▶ Pour ce qui concerne le budget principal, sa soutenabilité sera fonction de plusieurs choix stratégiques :
 - ▶ En matière de financement des dépenses GEMAPI : avec passage de la taxe à 1,5M €

Dépenses projetées

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL 2025-2029
Contribution ARA au syndicat des 3 rivières	402 848 €	410 905 €	419 123 €	427 506 €	436 056 €	2 096 437 €
Contribution ARA au syndicat Ay Ozon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
Dépenses de la compétence "eaux pluviales" concourant à la prévention des inondations	113 333 €	115 600 €	117 912 €	120 270 €	122 676 €	589 791 €
Travaux de prévention des inondations						
Bassin de rétention Davezieux - Annonay (quartier de La Lombardière)	24 000 €	240 000 €				264 000 €
Bassin sur la ZA du Mas		40 000 €	300 000 €			340 000 €
Résorption ancienne Décharge		450 000 €				450 000 €
Travaux sécurisation du barrage du Ternay	200 000 €					200 000 €
Travaux de désimpermeabilisation des espaces publics communautaires	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
Provision: Travaux sur berges publiques (Vidalon, Limony, etc...)	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	2 500 000 €
Contribution aux travaux du bloc local pour la restauration d'équipements permettant la limitation du risque inondation	350 000 €	350 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	1 000 000 €
TOTAL	1 650 181 €	2 166 505 €	1 497 035 €	1 207 776 €	1 218 731 €	7 740 228 €
Recette GEMAPI	1 548 046 €	1 548 046 €	1 548 046 €	1 548 046 €	1 548 046 €	7 740 228 €

- ▶ Un cadencement revu des opérations d'investissement, pour limiter le recours à l'emprunt sur 2025.

Exemples: Décalage des opérations de la Via Fluvia (avenue de l'Europe à Annonay), de l'aire de camping car prévue sur Annonay, de la reconstruction de la salle spécialisée Régis Roche.

- ▶ La nécessité de trouver des cofinancements supplémentaires, ou des cessions de patrimoine.
- ▶ Une soutenabilité financière à rechercher avec un objectif de capacité de désendettement autour de 9 années, nécessitant une maîtrise de la dette, des investissements, ainsi que des efforts en fonctionnement.

La trajectoire financière – Budget

<i>mercredi 29 janvier 2025</i>	Budget Principal version v4				
CHIFFRES CLEF	CFU2023*	CFU2024 projeté	CFU2025	CFU2026	CFU2027
Recettes réelles de fonctionnement	27 321 588,53 €	29 395 964,47 €	29 905 682,16 €	30 484 948,28 €	30 490 811,12 €
Dépenses réelles de fonctionnement	25 184 820,84 €	27 325 140,60 €	27 659 625,90 €	27 882 325,22 €	28 159 570,94 €
Epargne brute	2 136 767,69 €	2 070 823,87 €	2 246 056,25 €	2 602 623,06 €	2 331 240,18 €
Dépenses d'équipement (PPI)	7 310 493,96 €	4 325 342,57 €	13 706 000,00 €	7 260 000,00 €	5 430 000,00 €
Autres dépenses (C/26 et C/27)	0,00 €	90 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
subventions d'investissement	1 497 001,17 €	1 321 963,14 €	3 930 000,00 €	2 370 000,00 €	2 000 000,00 €
Emprunt nouveau	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 200 000,00 €
Encours de dette	17 516 043,62 €	20 104 046,49 €	21 527 025,30 €	22 815 569,44 €	23 165 599,94 €
Capacité de désendettement	8,20	9,71	9,58	8,77	9,94
<i>*données retraitées en retirant les crédits possiblement identifiés et liés à la compétence déchets.</i>					

Budget principal - PPI DOB 2025 - 23/01/2025	2025	2026	2027	2028	Total
Subvd'équipement (compétence Habitat, éco, agriculture...) - Soutien zones agricoles sinistrées en 2025	280 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	820 000 €
Acquisitions foncières, matériel et mobilier	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 200 000 €
Acquisition foncière - bâtiment éco (réutilisation recette Flacher)	600 000 €		1 000 000 €	1 000 000 €	2 600 000 €
Aires de camping car / Soutien aux projets touristiques (activités, hébergements)			100 000 €	50 000 €	150 000 €
Soutien aux commerces (aides TPE, rénovations par nouveau dispositif aide aux propriétaires, etc...)	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	600 000 €
Travaux eaux pluviales	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 000 000 €
OPAH-RU et dispositif centres bourg	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	600 000 €
Entretien, rénovation thermique des bâtiments et mise aux normes (éco, culture, musées, sport)	40 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	340 000 €
Vidalon	300 000 €				300 000 €
Château de la Lombardière	50 000 €	100 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	2 650 000 €
Toitures musées du car	200 000 €				200 000 €
Travaux Maison des femmes	100 000 €				100 000 €
Via Fluvia (centre ville Annonay, Peyraud - St Désirat, St Désirat-Vernosc)	200 000 €	1 200 000 €	800 000 €	600 000 €	2 800 000 €
Travaux bâtiment Orange	2 000 000 €	300 000 €			2 300 000 €
PLUIH et révisions des documents d'urbanisme	200 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	350 000 €
PPIP - Reconstruction salle R.Roche / rénovation halle G.Lachaud	1 800 000 €	1 500 000 €	500 000 €		3 800 000 €
ADN - Fibre optique	192 000 €				192 000 €
Bassins et travaux de désimperméabilisation	74 000 €	330 000 €	350 000 €	100 000 €	854 000 €
Résorption ancienne décharge Annonay		450 000 €			450 000 €
Fonds de solidarité aux communes	700 000 €	700 000 €			1 400 000 €
Participation équipements sportifs (joutes, Vissenty)	100 000 €				100 000 €
Enseignement musical - Nouveau conservatoire intercommunal et antennes	6 000 000 €	1 300 000 €			7 300 000 €
Pôle multimodal (accompagnement projet gendarmerie)	20 000 €	200 000 €			220 000 €
TOTAL	13 706 000 €	7 260 000 €	5 430 000 €	3 930 000 €	30 326 000 €

Reçu en préfecture le 17/02/2025	Recettes affectées 2026	2027	2028
3 500 000 €			
100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
60 000 €			
		500 000 €	500 000 €
70 000 €			
100 000 €	600 000 €	400 000 €	300 000 €
900 000 €	400 000 €		
1 000 000 €	600 000 €	400 000 €	
	100 000 €	100 000 €	50 000 €
1 700 000 €	500 000 €	500 000 €	
	70 000 €		
7 430 000 €	2 370 000 €	2 000 000 €	950 000 €

ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

- ▶ Seul EPCI d'Ardèche à ne pas avoir mis en place de taux sur le foncier bâti, Annonay Rhône Agglo subit la stagnation voire la baisse de certaines recettes de fiscalité reversée de l'Etat (fractions de TVA, entre autres), ce qui contraint son autofinancement.
- ▶ Malgré les efforts soutenus sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ceci conduit à une légère dégradation des ratios financiers, qui restent toutefois en dehors des zones de danger.
- ▶ Plus largement et dans une perspective de moyen terme, cette situation sera difficilement soutenable, en fonction des choix en matière de projets et de politiques publiques à partir de 2026.
- ▶ La prospective telle que posée en ce début d'exercice 2025 ne tient ainsi pas compte d'éventuels nouveaux projets ou d'une poursuite des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités, qui nécessiteraient la recherche de nouvelles marges de manœuvre et de financements partenariaux.

PARTIE 6

Les budgets annexes

Le CIAS

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Le Budget annexe des Zones d'Activité

Budget annexe « Zones d'activité » - Résultats 2024 provisoires

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

S²LO
provisoires

CFU 2024 - BUDGET ANNEXE DES ZONES - Provisoire		
	Dépenses	Recettes
Dépenses d'aménagement	619 564,62 €	
Subventions		63 600,00 €
ventes		123 180,00 €
Annuité	92 595,88 €	
Dotation budget principal		
Résultat n-1 reporté	848 078,37 €	
Emprunt d'équilibre		
Divers		
Total	1 560 238,87 €	186 780,00 €
	Résultat 2024	-1 373 458,87 €

Execution 2024	"Travaux"	subventions	ventes
Saint Clair - Massas	14 823,36 €		
Davézieux - Le Mas	421,87 €		
Marenton	0,00 €		
Saint Cyr - Prachenet	750,00 €		
Boulieu - le Rivet	545 606,03 €		
Vivarhône	4 396,56 €	63 600,00 €	123 180,00 €
Boissonnette 2	51 525,97 €		
Munas	90,83 €		
Chizaret 2	1 950,00 €		
Total	619 564,62 €	63 600,00 €	123 180,00 €
	Sub+ventes	186 780,00 €	

Budget annexe « Zones d'activité » - Résultats

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

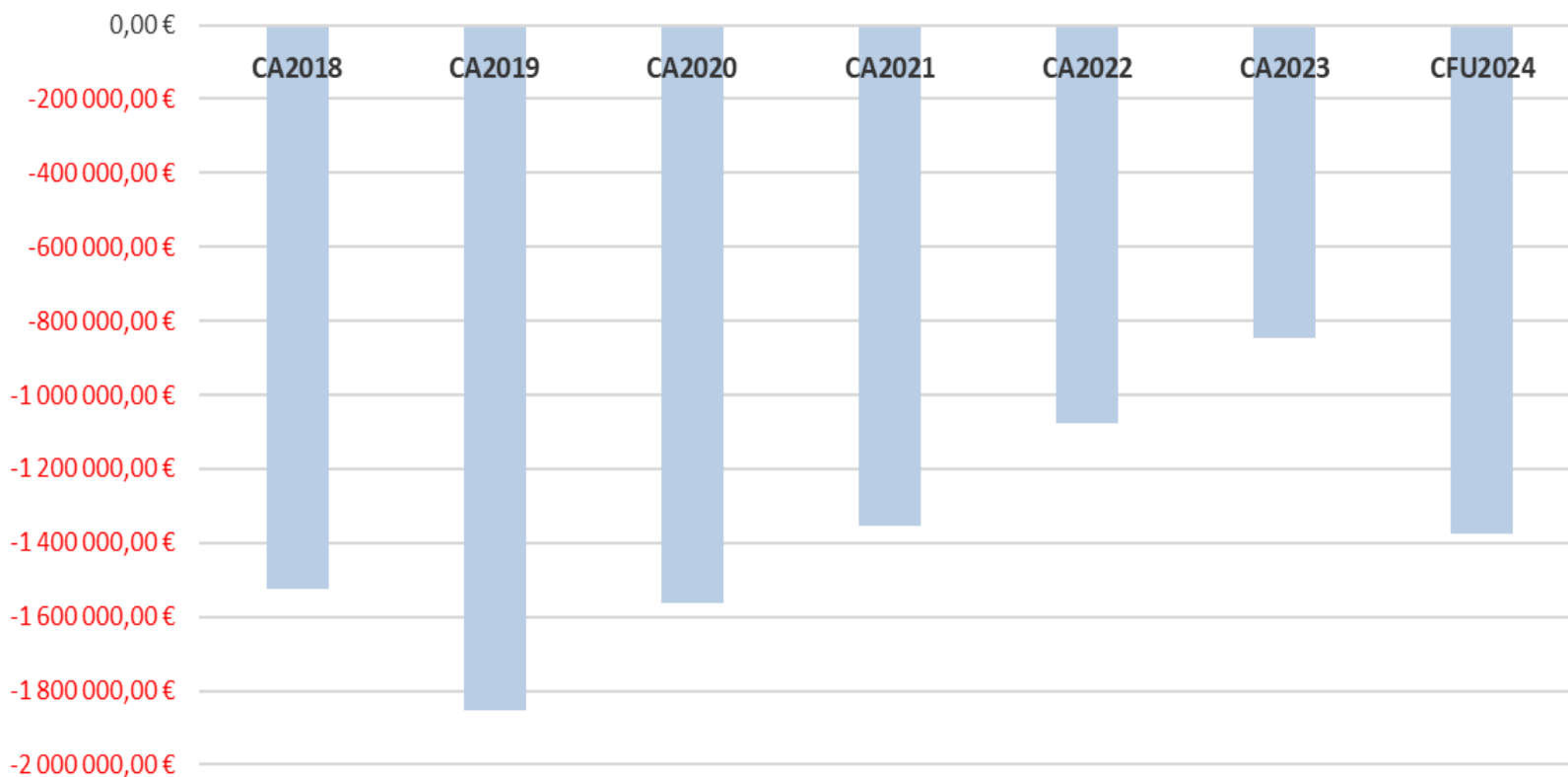
Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

2024 provisoires

Les résultats du budget des Zones d'Activité



- Mise en place des modalités de gestion et d'entretien des ZAE entre les communes et l'Agglomération.
- Poursuite des études préalables sur la zone de La Boissonnette 2 à Peaugres et de la procédure ZAC.
- Prise en compte de l'inventaire Faune Flore et recherche d'une solution de moindre impact environnemental pour la future zone de Marenton 3.
- Etudes en vue de la requalification de la zone Le Mas/La Lombardière dans le cadre de l'amélioration des entrées de ville (suite de l'étude Tekhné et de l'Atelier des Territoires).
- Achat de parcelles et lancement des études pour l'extension de la zone de Chizaret à Quintenas.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Le Budget annexe Déchets

Budget déchets – perspective 2025

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



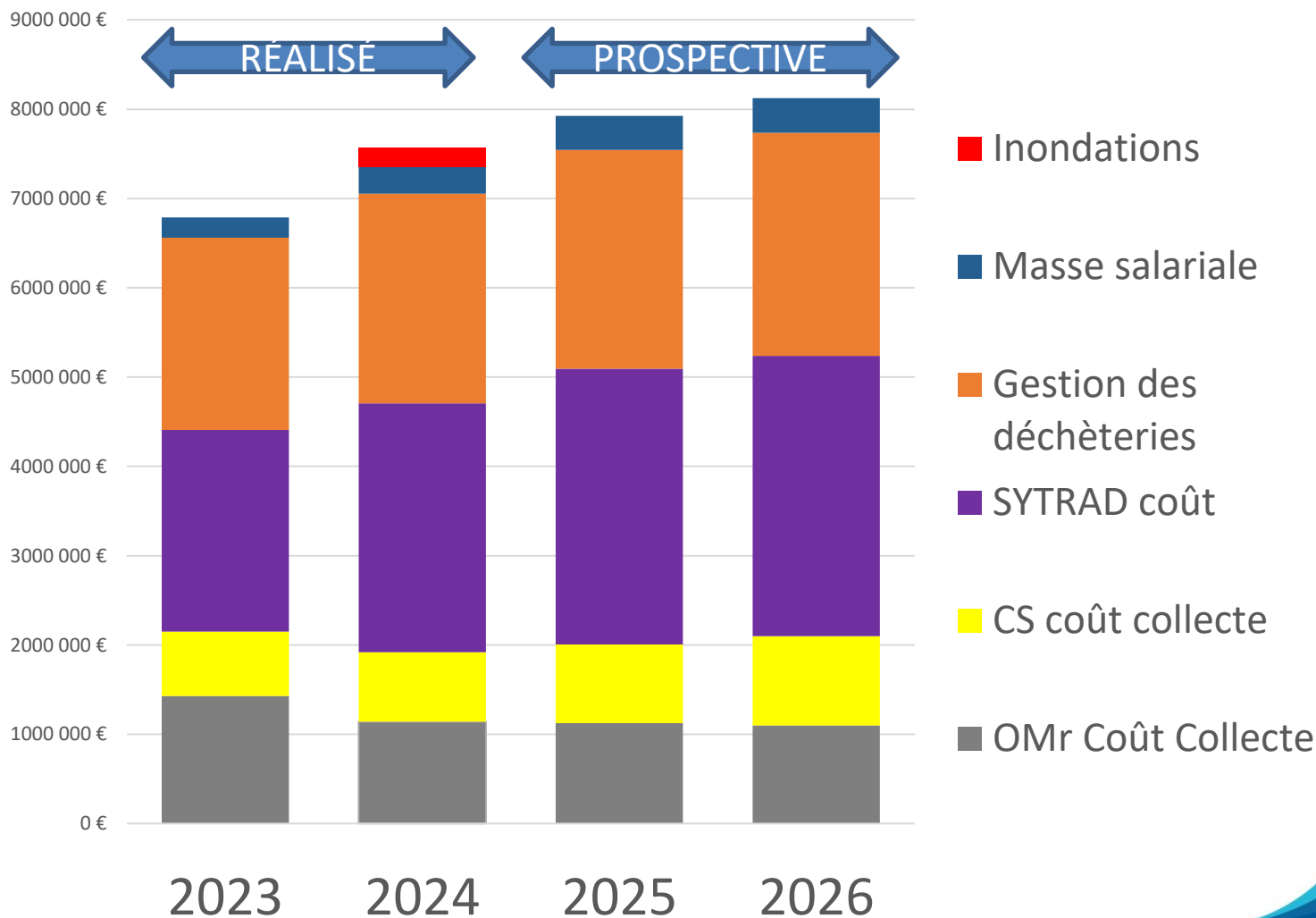
▶ FONCTIONNEMENT :

- ▶ **OMr** : prévision de baisse de 1% (hypothèse corrélée au tonnage OMr prévu par le SYTRAD)
- ▶ **CS** : Fibreux en baisse (collecte cartons bruns), tonnage 2025 = tonnage 2024
- ▶ **Déchèteries** : hausse sur certains déchets, notamment déchets verts.
- ▶ **Marchés** : hausse des tarifs
- ▶ **SYTRAD** : hausse des contributions
- ▶ **Masse salariale** : intégration de 2 agents courant 2024
- ▶ **Prévention** : poursuite des réunions de distribution des composteurs individuels sur le stock existant
- ▶ **Réduction du service** : réduction du nombre de conteneurs semi-enterrés lavés, réduction de l'ouverture de la plateforme COVED déchets verts à Serrières
- ▶ **Prestation nouvelle** : lancement étude d'optimisation du service
- ▶ **TEOM** : pas de hausse du taux d'imposition

▶ INVESTISSEMENT :

- ▶ **Prévention** : pas d'achat de composteurs collectifs, report de l'achat de matériel de collecte hors foyer en 2026
- ▶ **Conteneurs de collecte** : enveloppe pour le remplacement de matériel défectueux et pièces détachées coûteuses
- ▶ **Déchèteries** : petits travaux de réfection, protection du site de Félines
- ▶ **Plateforme déchets verts** : à étudier en lien avec le projet du renforcement du pied de l'ancienne décharge d'Annonay (lieu pressenti)

Evolution des coûts des principales dépenses de fonctionnement compétence déchets de 2023 à 2026



Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Les budgets des régies eau et assainissement

Budget annexe « Eau potable »

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Un budget en pleine évolution, dans l'organisation de son fonctionnement :

- Reprise en régie de certaines missions comme la relève des compteurs ;
- Réalisation en régie de la prestation de contrôle des poteaux incendies (DECI) refacturée à l'Agglo ;
- Réalisation en régie de la mission devis branchement eau potable ;
- Préparation de la mise en service de la nouvelle usine d'eau potable : avenant au contrat de prestation pour assistance pour la mise en service de la nouvelle usine;
- Dans sa programmation pluriannuelle des investissements : programme d'investissement conséquent depuis 2023 avec la construction de l'usine d'eau potable;
- Financement des études sur le fonctionnement de l'usine;
- Des priorités de programme d'investissement sur 2025 et 2026 reconsidérées suite aux crues d'octobre 2024.

Budget annexe « Eau potable » - d'investissement

Une situation financière maîtrisée, avec une anticipation de la préservation de l'équilibre de la section de fonctionnement, notamment par l'évolution des tarifs de redevance eau potable +5% soit une recette supplémentaire évaluée à 150K€:

QUELQUES RATIOS	CA2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Taux d'épargne brute (EB/RRF(hors C/77	30,76%	18,20%	21,91%	32,02%	39,82%
Capacité de désendettement (encours/EB	0,47	0,73	4,39	3,48	2,84
Encours de la dette	354 202,03 €	322 761,85 €	2 340 473,49 €	3 210 761,23 €	4 078 195,00 €
Volume des dépenses d'équipement	813 989,01 €	964 646,07 €	2 091 232,81 €	2 042 577,30 €	4 027 149,25 €

Budget annexe « Eau potable »

Lignes directrices du projet de budget 2025

- Poursuite du schéma directeur AEP
- Priorisation des travaux pour la construction de l'usine de traitement de l'eau potable du Ternay – programme suivi en AP/CP:

COUT TOTAL DU PROJET USINE EN AP/CP / **8 400 000 €**

Plan de financement actuel :

Aide connu = AE RMC = 2 160 000 €

Aide déposée = DETR-DSIL / = 500 000 €

Prêt = AQUA PRET

- Autres investissements limités au montant pouvant être autofinancé soit un reste à charge de 400 000 €: les travaux sur les réseaux et l'ancienne usine, les études dont le SDAEP, l'extension pour les gens du voyage de Marenton, les études géotechniques sur le barrage.

Budget annexe « Assainissement »

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Le budget annexe de l'assainissement est marqué par un important volume d'investissement sur le mandat, ce qui se traduit par une augmentation régulière mais limitée de la redevance assainissement afin de conserver un équilibre entre dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Contexte

L'exercice 2024 a fait l'objet des évolutions suivantes :

- début du contrat d'exploitation de la STEP Limony Serrières
- Intégration des charges de structure
- Contribution sur les réseaux unitaires du budget général
- Les intempéries de octobre 2024 ont conduit à redéfinir les priorités du programme d'investissement 2024

Pour 2025 le contexte est le suivant :

- Suppression de la prime épuration (recettes 2024 = 139 386 €)
- Contrat de prestation pour la STEP de Quintenas suite à fin de la DSP

Budget annexe « Assainissement » - Capacité d'investissement

Une situation financière maîtrisée, avec une anticipation de la préservation de l'équilibre de la section de fonctionnement, notamment par l'évolution des tarifs de redevance eau potable +5% soit une recette supplémentaire évaluée à 250K€

QUELQUES RATIOS	CA2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Taux d'épargne brute (EB/RRF(hors C/775))	31,69%	40,66%	44,74%	40,24%	38,71%
Capacité de désendettement (encours/EB)	4,28	2,52	2,53	2,56	2,40
Encours de la dette	4 882 603,41 €	4 468 026,92 €	5 227 508,55 €	4 728 142,01 €	5 053 090,77 €
Volume des dépenses d'équipement	1 775 234,37 €	2 531 044,25 €	4 045 428,50 €	3 845 547,47 €	2 970 723,08 €

Lignes directrices du projet de budget 2025

- Poursuite des travaux de remise en état des réseaux suite aux intempéries de octobre 2024 : reste à financer prévisionnel de 1,5 million d'€
- Etude pour STEP de St Cyr Colombier
- Poursuite des travaux sur les réseaux de Serrières
- Démarrage de la mise en conformité de Félines
- Travaux sur le quartier de la Chaux à Peaugres
- Mise en place d'un schéma Directeur Assainissement sur le périmètre d'Acantia

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Le Budget Régie des transports et mobilité

Budget annexe Régie Transport et mobilités

Depuis 2023, la compétence Transport et mobilités est concentrée budgétairement au sein d'un même budget, dont les grands équilibres se présentent comme suit:

	REGIE TRANSPORT	CFU2024 Provisoire
SYNTHESE	BP2024	Réel BP2024
Fonctionnement dépenses	5 303 851,17 €	4 893 786,57 €
Fonctionnement Recettes	5 303 851,17 €	4 926 480,73 €
<u>Solde</u>	0,00 €	32 694,16 €
Investissement dépenses	746 039,09 €	460 951,65 €
Investissement recettes	746 039,09 €	449 964,67 €
<u>solde</u>	0,00 €	-10 986,98 €
Total (résultats cumulés hors RAR)	0,00 €	21 707,18 €

2025: Une année d'évolution du service

- Finalisation des documents stratégiques Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) qui permettront de nourrir la réflexion, les orientations et les choix en matière de politique de mobilité.
- Refonte du réseau de transport urbain pour optimiser la desserte du cœur d'agglomération.
- Déploiement d'une nouvelle offre de Transport à la Demande (TAD) étendue à toutes les communes de l'agglomération.
- Développement d'un projet de covoiturage.
- Prolongation du dispositif de prime d'aide à l'achat Vélo à Assistance Electrique (VAE).
- Evaluation de l'offre de transport scolaire.
- Activation et mise en service de l'open-payment pour le premier semestre 2025.
- Amélioration de l'information voyageur (annonces sonores, etc.).



Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



Le CIAS

Les réalisations 2024

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



▪ Personnes âgées :

- Mise en application du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'ARS et le Département de l'Ardèche.
- RA Europe : restitution progressive des appartements de la résidence Deûme.
- Taux d'occupation fluctuant sur certains établissements.
- Clôture définitive des budgets des Résidences autonomes de Vocance et Villevocance.

• Petite enfance :

- Contractualisation d'un nouvel emprunt de 800 000€ auprès du Crédit Agricole Centre-Est, pour assurer notamment les dépenses d'investissement des divers équipements de la Petite Enfance et prendre en charge le surcoût lié à l'opération de construction du PPE.
- Projet d'agrandissement de la crèche de Davézieux : démarrage de la maîtrise d'œuvre.
- Maintien de l'intérim de la Direction Petite Enfance suite à la prolongation de l'arrêt maladie de la Directrice / intérim assuré par la Directrice des personnes âgées.
- Optimisation du taux d'occupation suite à l'installation de l'application Babilly dans l'ensemble des crèches.
- Mise en application de la convention pluriannuelle Fonds d'Innovation Petite Enfance, avec l'Etat et la CAF, de 2023 à 2025.

Les projets 2025

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

S²LO 

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

Etablissements personnes âgées :

- Evaluation externe pour l'ensemble des établissements,
- Poursuite des restitutions d'appartements à Deûme,
- Renouvellement de divers mobiliers dans l'ensemble des établissements,
- Changement des menuiseries à la résidence autonomie les Cerisiers,

Petite enfance :

- Renouvellement de crédits complémentaires dans le cadre du FIPE (Fonds d'Innovation Petite Enfance). En contrepartie, 53 000€ de subvention de fonctionnement annuelle + 3 000€ de subvention d'investissement, versées conjointement par l'Etat et par la CAF,
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre des travaux de la crèche à Davézieux,
- Déploiement de l'application Babily dans l'ensemble des crèches associatives,
- Organisation de l'opération Familles en fêtes

Ressources humaines :

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à +1,50%,
- Fusion des postes de direction Petite Enfance et Personnes âgées,
- Recrutement d'une nouvelle responsable d'établissement à la Résidence autonomie Europe en janvier 2025.

Les compétences du CIAS

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



RECAPITULATIF COUT PAR COMPETENCE

Compétences	Réalisé 2024
Petite enfance	1 032 567,00 €
Personnes âgées	828 428,00 €
Administration générale	347 693,00 €
Associations de solidarité et insertion	149 522,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	63 008,00 €
Besoin de subvention d'équilibre	2 471 930,00 €

Le PPI des budgets annexes

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE

Budgets annexes - PPI DOB 2025 - 23/01/2025	2025	2026	2027	2028	Total
CIAS					
Pôle petite enfance	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	1 110 000,00 €
Autres travaux crèches	250 000,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Equipements d'accueil de personnes âgées	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Matériel et équipement	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Transports	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
Déchets	500 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	3 000 000,00 €
Eau					
Usine de potabilisation	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €			6 800 000,00 €
Canalisation d'eau brute					
Autre	400 000,00 €	400 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
Assainissement					
Félines (réseaux et STEP)	300 000,00 €	500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	21 050 000,00 €
Colombier - St Cyr	50 000,00 €	2 000 000,00 €	400 000,00 €		
Serrières (réseaux)	600 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	
Autre (suite crues inondations en 2025.2026)	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	
TOTAL budgets annexes	9 315 000,00 €	10 315 000,00 €	6 565 000,00 €	6 165 000,00 €	31 960 000,00 €

Encours de dette – tous budgets

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



ANNONAY RHONE AGGLO - EVOLUTION ENCOURS DE DETTE

18/06/2024

	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Budget principal	13 857 217,28 €	15 067 489,68 €	15 026 524,52 €	13 916 058,66 €	16 799 203,61 €	17 516 043,62 €	20 104 046,49 €
Budget Zones	658 842,49 €	585 619,02 €	510 198,22 €	432 508,33 €	352 475,03 €	270 021,35 €	185 067,51 €
Budget Régie transport	126 198,54 €	96 039,83 €	64 647,68 €	31 971,35 €	5 634 175,13 €	5 338 895,73 €	5 045 123,04 €
Budget Régie Eau	293 505,72 €	384 821,47 €	354 202,43 €	322 761,85 €	2 319 816,09 €	3 210 761,23 €	4 078 195,00 €
Budget Régie Assainissement	3 984 376,58 €	3 634 277,35 €	4 882 603,41 €	4 467 519,08 €	5 227 508,55 €	4 728 142,01 €	5 053 090,77 €
TOTAL GENERAL	18 920 140,61 €	19 768 247,35 €	20 838 176,26 €	19 170 819,27 €	30 333 178,41 €	31 063 863,94 €	34 465 522,81 €
					au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Budget principal CIAS					2 012 663,10 €	2 617 740,00 €	1 797 754,68 €
budget EHPA Europe					15 768,00 €	13 800,00 €	11 826,00 €
Budget EHPAD la Clairière					8 570 900,90 €	8 427 360,00 €	8 300 742,97 €
					10 599 332,00 €	11 058 900,00 €	10 110 323,65 €
total tous budgets confondus					40 932 510,41 €	42 122 763,94 €	44 575 846,46 €

Un pacte financier et fiscal à venir

- ▶ Afin d'adopter un Pacte financier et fiscal d'ici fin 2025 et pour répondre à une des recommandations de la CRC, une consultation de cabinet comptable est en cours afin de lui confier les missions suivantes:
 - ▶ Bilan des transferts de compétences successifs (2008-2024): ce bilan, demandé par la CRC, permettra de retracer de manière complète et accessible l'ensemble des transferts de compétences effectués depuis 2008, et leur incidence financière pour les communes et l'Agglo.
 - ▶ Analyse du mode de mutualisation (Agglo et régies, ville-centre, CCAS et CIAS) et comparaison avec d'autres modèles existants.
 - ▶ Appui à la stratégie fiscale: expertiser les orientations fiscales et proposer des scénarii de dotation de solidarité communautaire (DSC)

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 007-200072015-20250217-CC_2025_020-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

FIN